



Les objectifs de la charte

L'objectif de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » est de **diminuer durablement la consommation de produits phytosanitaires de jardin** en orientant les consommateurs vers des solutions sans pesticides.

Pour y arriver il était nécessaire d'aboutir à un **accord « gagnant-gagnant »** :

- Gagnant pour les partenaires publics et associatifs en matière de santé publique et de qualité de l'eau,
- Gagnant pour les jardinerie en matière d'image et de chiffre d'affaires, en compensant la diminution des ventes de pesticides par l'augmentation des ventes de solutions sans pesticides.

Les objectifs des signataires publics et associatifs (article 2.1. de la charte)

- Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau, et la santé publique
- Diminuer la consommation et les ventes de produits phytosanitaires aux particuliers
- Promouvoir les solutions sans pesticides afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs et donc la demande des consommateurs
- Diminuer les coûts pour la société inhérents à l'utilisation des pesticides : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires...

Les objectifs des jardinerie signataires (article 3.1. de la charte)

- Inscrire l'entreprise dans une démarche responsable et citoyenne
- Participer à une action locale mobilisant l'ensemble des acteurs pour réduire les pollutions par les pesticides
- Améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs
- Diminuer la vente des produits phytosanitaires au profit de la vente des articles recommandés par la Charte